

Condition d'inscription au test d'admission du BSc en Physiotherapy

Prérequis afin de pouvoir accéder au test d'admission, le candidat doit remplir le formulaire d'inscription (présent dans la page d'inscription au test de Physiothérapie) et régulariser le paiement des droits de participation au test d'admission. Il est précisé que le montant est indiqué dans la section "frais et droits de scolarité" du cours choisi. Une fois le formulaire d'inscription rempli et le paiement effectué, le candidat recevra par email la confirmation de sa participation au test d'admission.

Conditions

La participation au test d'admission est obligatoire pour s'inscrire au Bachelor en Physiothérapie.

Après avoir réussi le test d'admission et reçu le certificat de réussite, le candidat pourra procéder à la formalisation de son inscription au Bachelor. Le paiement de la taxe administrative d'immatriculation et des frais semestriels au Bachelor doit être effectué uniquement après avoir reçu la confirmation de la part de Ludes de la réussite du test d'admission.

Il est précisé que tout montant éventuellement payé au titre des droits et/ou des frais de scolarité indiqués dans la demande d'admission au Bachelor (par exemple, droit d'inscription au test d'admission, taxe administrative d'immatriculation, frais de scolarité semestriels ou partie de ceux-ci, etc.) sera remboursé uniquement et exclusivement en cas de non-activation du cours.

Pour toute autre raison ou motif invoqué, les droits et/ou frais déjà payés ne seront PAS remboursés.

La non-participation au test d'admission ne donne pas droit à un remboursement des droits y afférents payés.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'à atteindre le nombre maximum de places disponibles fixée à 80 places (quatre-vingts).